

cyclab)

Laboratoire d'innovation
en économie circulaire



TROPHÉES
cyclab)

RÈGLEMENT

Article 1 – Organisation et objectifs

Les Trophées CyclaB sont organisés par le Syndicat Mixte Cyclad. Ils ont pour but de faire émerger des porteurs de projets innovants en lien avec la valorisation des déchets et l'économie circulaire pour créer de l'activité économique et participer à l'engagement du territoire dans une politique de réduction des déchets.

Les lauréats vont intégrer L'Atelier CyclaB dans l'un des 3 laboratoires afin de tester leurs projets :

- Le labo bois : scies à ruban, à chantourner, toupie, raboteuse, dégauchisseuse...
- Le labo Tech : imprimante 3D, graveur laser, brodeuse numérique, extrudeuse...
- Le labo Agro : laboratoire équipé, four professionnel, plaques à induction, cellule de refroidissement...

Ces équipements sont complétés par l'accès à des espaces coworking et conférences, ainsi qu'à la matériauthèque.

Article 2 – Prix récompensant les lauréats

Plusieurs catégories sont récompensées. Pour chaque catégorie, le lauréat est récompensé par :

- Un accueil au sein de L'Atelier CyclaB dans l'un des 3 laboratoires : bois, agro et techno, le temps de tester son projet, et pour une durée de 1 an : gratuité du loyer, accès au parc de machines, fourniture de matériaux et des consommables...
- L'accompagnement au développement du projet par les équipes de CyclaB et Cyclad, et la mise en relation avec un réseau d'experts,
- La mise en valeur du lauréat et de son projet (visibilité, communication, presse...)

Article 3 – Statut des candidats

Les candidatures aux Trophées CyclaB sont ouvertes aux personnes sans emplois, étudiants, sans statut, auto-entrepreneurs, aux associations, aux entreprises TPE de 10 salariés maximum, à condition qu'elles créent une activité nouvelle, et que ces candidats n'aient pas, au moment de leur candidature, d'autres accès à de telles machines et outils.

Article 4 – Engagement des candidats

Les candidats s'engagent à fournir de façon sincère les éléments indiqués dans le « Formulaire de candidature ». Des éléments complémentaires à leur dossier peuvent être demandés par le jury.

Si les candidats font l'objet de procédures particulières durant le déroulement des Trophées CyclaB, ils doivent le signaler impérativement aux organisateurs. Selon la gravité de la procédure, ou les manquements entraînés par celle-ci, le jury se réserve le droit de ne pas donner suite au dossier.

Article 5 – Ouverture des appels à projet

Chaque année, la date de démarrage des Trophées CyclaB est annoncée lors d'une conférence de presse et sur les réseaux sociaux et sites internet de Cyclad, ainsi que la date limite de dépôt des dossiers et la date de remise des Trophées CyclaB.

Article 6 – Demande de renseignements

Il est recommandé de contacter Cyclad avant le dépôt d'une candidature.

Toute demande de renseignements concernant les Trophées CyclaB doit être envoyée à l'adresse suivante : atelier@cyclad.org ou déposée sur : tropheescyclab.fr

Article 7 – Retrait des formulaires de candidature

Les formulaires pour l'année en cours sont à retirer sur le site tropheescyclab.fr

Ils peuvent également être envoyés directement aux personnes intéressées par mail.

Pour cela il suffit d'en faire la demande par écrit : atelier@cyclad.org ou par téléphone au 05 46 07 16 66

2 types de candidatures sont proposées cette année :

- l'une pour les projets déjà imaginés par les candidats
- l'autre pour un appel à projet « Traiteur anti-gaspi »

2 formulaires sont à disposition selon le projet pour lequel vous candidatez.

Article 8 – Envoi ou dépôt des dossiers de candidatures

Les dossiers de candidature doivent être soit :

- envoyés par mail atelier@cyclad.org
- déposés sur : tropheescyclab.fr
- déposés en mains propres au Syndicat Mixte Cyclad 1 rue Julia et Maurice Marcou 17700 SURGÈRES
- Adressés par courrier à
Syndicat Mixte Cyclad
Trophées CyclaB 2019
CS70019
1 rue Julia et Maurice Marcou
17700 SURGÈRES

Article 9 – Conditions de recevabilité des dossiers de candidatures

Pour être jugés recevables, les dossiers de candidature présentés par les candidats doivent être envoyés ou déposés avant la date limite indiquée sur le formulaire. Tout manquement au présent règlement est laissé à l'appréciation du jury concernant la recevabilité du dossier.

Article 10 – Composition du jury

Un jury est établi pour chacune des catégories.

Le jury peut faire appel à un ou des experts afin de juger de la pertinence économique, technique ou règlementaire du projet. Cet expert pourra être l'un des lauréats des Trophées CyclaB des éditions précédentes.

Article 11 – Réunion des jurys

Dans le mois précédent la remise des Trophées, les jurys se réuniront afin d'examiner les dossiers reçus. Une fois tous les dossiers étudiés, les jurys désignent pour chaque catégorie, le candidat lauréat du Trophée CyclaB.

Article 12 – Appréciation des dossiers présentés

Les dossiers des candidats doivent présenter leur projet (une démarche ou un produit) en tenant compte :

- Des enjeux de la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire, et des engagements suivants « les déchets des uns sont les ressources des autres » et « territoire zéro gaspillage, zéro déchet »,
- De la viabilité économique, c'est-à-dire source de productions, d'échanges ou de prestations valorisables financièrement,

Le formulaire de candidature doit être complet. Il peut être accompagné de documents, tout support que le candidat juge pertinent pour expliciter son projet (5 pages maximum recto verso). Accompagner ce dossier d'une courte vidéo de présentation (maximum 5 minutes) est souhaité.

Il est accordé une attention particulière à la prise en compte des thématiques suivantes :

- Economie circulaire,
- Economie sociale et solidaire, aspect partenarial, création d'emplois,
- Prise en compte des impacts environnementaux de l'activité présentée,
- Aspect innovant (l'innovation peut porter sur la localité dans laquelle elle s'inscrit)
- Lien avec le territoire de Cyclad

Article 13 – Engagements des membres des jurys

Les membres des jurys ne doivent pas divulguer à des tiers les informations dont ils prennent connaissance dans les dossiers des candidats lors des réunions de sélection.

Si l'un des membres des jurys est en relation professionnelle ou personnelle avec l'un des candidats, il doit en informer l'ensemble du jury à l'ouverture de la réunion de présentation.

Article 14 – Engagement des lauréats

Les lauréats s'engagent à ne pas divulguer d'informations relatives à leurs résultats et récompenses avant l'évènement officiel de remise des Trophées Cyclab.

En cas de manquement, le jury pourrait être amené à retirer au candidat la récompense reçue.

Les lauréats sont accompagnés au sein de L'Atelier CyclaB pendant une période de 1 an, temps nécessaire au développement de leur projet. Un bilan est obligatoirement établi à minima tous les 3 mois et notamment à l'occasion de la nouvelle édition des Trophées CyclaB. Le lauréat s'engage à fournir ces éléments de bilans et indicateurs aux référents CyclaB.

L'entrée des lauréats dans L'Atelier CyclaB fera l'objet de la signature d'une convention et d'une charte d'engagement.

Article 15 – Proclamation des résultats et évènement de remise des Trophées CyclaB

La proclamation des résultats donne lieu chaque année à un évènement, à la diffusion d'un dossier de presse comprenant des informations sur les candidats récompensés ainsi que leur projet, mais aussi la mise en ligne de ces informations sur le site internet et sur les réseaux sociaux de Cyclad. Le degré de confidentialité des informations diffusées est déterminé avec chaque lauréat.

Article 16 – Communication par les lauréats

Après l'évènement de remise des prix, les candidats lauréats peuvent communiquer sur leur Trophée pour la catégorie représentée, et ce en respectant la charte graphique des Trophées Cyclad. Les lauréats s'engagent à citer dans leurs communiqués et interventions le rôle des Trophées, des parrains et partenaires.

Article 17 – Utilisation des droits

La participation aux Trophées Cyclad entraîne l'acceptation du présent règlement.

Les candidats récompensés autorisent Cyclad à rendre publique une information sur leur projet, et à utiliser leur nom, localisation géographique, image (logo, photographies, reportages vidéo...) dans le cadre de la proclamation des résultats et de l'évènement de remise des Trophées.

Cyclad n'est pas responsable de la protection des idées, brevets et décisions liés aux projets des candidats.

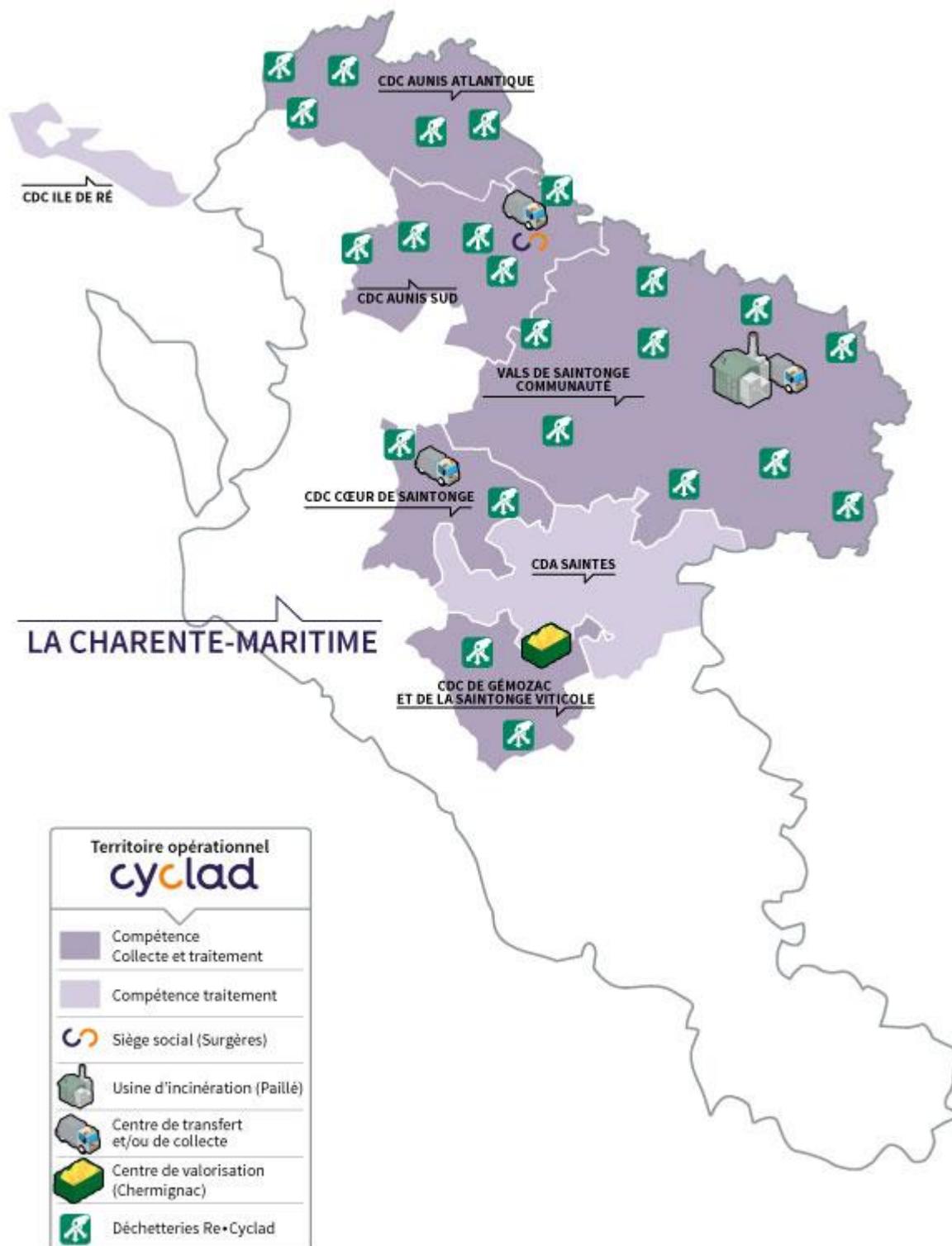
Article 18 – Annulation ou modification des Trophées Cyclad

Pour des raisons d'organisation, Cyclad peut être amené à modifier les délais liés aux Trophées Cyclad.

ANNEXES :

- 1 Carte du territoire de Cyclad
- 2 Flyer L'Atelier
- 3 Listing des machines et équipements de L'Atelier

ANNEXE 1 - Carte du territoire de Cyclad



ANNEXE 2 – Flyer L'Atelier



RÉDUIRE NOS DÉCHETS ET FAIRE ÉMERGER DES PROJETS D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

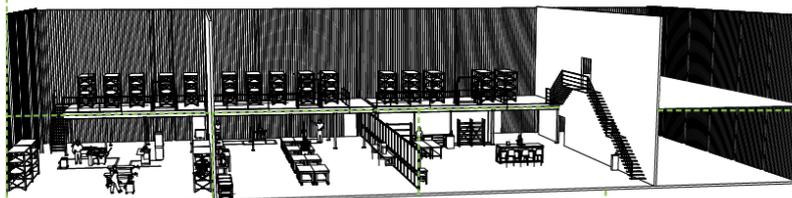
3 labos, 1 matériauthèque, 1 parc de machines, 1 espace de co-working & des experts

1500 M² DÉDIÉS À LA VALORISATION DE LA MATIÈRE

LA matériauthÈQUE



Bois, textile, métaux, carton, invendus alimentaires, équipements électriques et électroniques...



LE LABO Bois



Scies à ruban, à chantourner, toupie, raboteuse, dégauchisseuse...

LE LABO Tech



Imprimante 3D, graveur laser, brodeuse numérique, extrudeuse...

LE LABO Agro



Laboratoire équipé, four professionnel, plaques à induction, cellule de refroidissement...

LES ESPACES Coworking & Conférences



Bureaux, salles de réunion, salle de conférence...

En Aunis, Vals de Saintonge, Saintonge et Ile de Ré

cyclad

Association de Saintonge

Aunis-Saintonge

Aunis-Atlantique

Vals de Saintonge

VOUS ÊTES PORTEURS DE PROJET



L'ATELIER

vous propose un accompagnement sur-mesure pour :

- » expérimenter et innover grâce aux 3 labos en bénéficiant des outils et des matières disponibles
- » se former avec des experts, l'équipe Cyclab et ses partenaires sont à vos côtés pour toutes les étapes de votre projet, du prototype au lancement de votre activité économique
- » profiter d'un réseau d'acteurs pour échanger, conseiller et partager



ENTREPRISES COLLECTIVITÉS FORMATIONS

Nous vous accompagnons pour former vos équipes ou vos étudiants et favoriser la transition vers une économie circulaire.

L'ATELIER

vous aide à :

- » comprendre les enjeux de l'économie circulaire,
- » monter en compétence en éco-conception et up-cycling,
- » suivre les évolutions réglementaires,
- » mettre en place la transition : Responsabilité Sociétale des Entreprises, circuits courts...



UN LIEU, OUVERT À TOUS POUR S'INFORMER, PARTAGER ET PASSER À L'ACTION



Que vous soyez débutant, en questionnement ou déjà engagé dans une démarche zéro déchet ; si vous souhaitez échanger et apprendre de nouvelles pratiques, l'atelier propose des événements et des animations :

Ateliers : recette anti-gaspillage, réparation, couture, fabrication de produits cosmétiques et ménagers...

Conférences : films, débats, apéro zéro déchet, témoignages...



AVEC LES ASSOCIATIONS DU TERRITOIRE



ANNEXE 3 – Listing des machines et équipements de L’Atelier

LABO AGRO
Four mixte
Plaques à induction portative
Plaques inductions deux foyers
Cellule de refroidissement mixte
Armoire positive
Armoire négative
Lave batterie
Armoire de stérilisation couteau
Robot de cuisine
Batteur mélangeur
Déshydrateur alimentaire
Coupe Légume
Extracteur jus
Mixeur plongeant

LABO TECH
Découpe Graveuse Laser
Traceur de découpe
Imprimante 3D
Machine à broder
Machine à coudre
Routeur CNC
Plieuse de plastique
Thermosoudeuse

LABO BOIS
Défonceuse
Lamelleuse
Perceuse-visseuse
Ponceuse à bande
Meuleuse
Rabot
Ponceuse à disque orbitale
Scie à chantourner
Scie à onglet
Scie à ruban
Scies sauteuses
Tour à bois
Cloueur
Agrafeuse
Scie circulaire plongeante
Découpeur ponceur
Combiné scie-toupie
Perceuse à colonne
Servantes avec outils
Etablis
Combiné ponceur
Combiné raboteuse dégauchisseuse
Scie sabre
Décapeur thermique
Outil multi-usage
Arbre flexible